

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le TROIS du mois d'AVRIL, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN (*jusqu'à 20 h 15*), Adjoints au Maire
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Marie LOSIO, Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Maryline MEYNE, Elisabeth LEBRÈNE, Patricia BELLOT, M. Édouard ROULLAND, Mme Joséphine LALLEMAND, M. Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Clovis LE MAGUET, Mme Pierrette LEGOUPIL, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. VARIN, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Sylvain CAILLOT à partir de 20 h 15), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Christian LAMOTTE), M. Robert RETOUT, Conseiller Municipal, Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale.

Mme Joséphine LALLEMAND a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 27/03/2017
Date d'affichage du compte rendu : 07/04/2017
Nb de Conseillers en exercice : 29
Nb de Conseillers présents : 26 puis 25
Nb de Conseillers votants : 27

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 3 avril 2017 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Dispositions relatives au Personnel territorial.

- * Recrutement de personnels saisonnier et non titulaire
- * Mise en place du RIFSEEP.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale, consultée le 27 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** au recrutement de personnel non titulaire et de personnel saisonnier dans les Services Municipaux, pour l'année 2017.

Par ailleurs, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié institue un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), dans la fonction publique de l'Etat, lequel est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose de 2 parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue la part fonctionnelle de ce nouveau régime indemnitaire ;
- un complément indemnitaire (CI) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent, qui est facultatif.

Ce nouveau régime indemnitaire a notamment pour objectifs de prendre en compte la place des Agents dans l'organigramme et de reconnaître les spécificités de certains postes.

Il se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu et doit être appliqué à tous les cadres d'emploi à l'exception de la filière Police Municipale, dès lors que tous les décrets d'application seront publiés.

Sur avis favorable émis par le Comité Technique le 9 novembre 2016 et après examen par sa Commission Finances - Développement local - Administration générale, consultée le 27 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** :

- la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (*part fonctionnelle et part facultative*) selon les modalités présentées,
- le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus.
- la prévision et l'inscription au budget des crédits nécessaires au paiement de ce régime indemnitaire.

2. Rétrocession d'une concession au cimetière Saint-Malo.

Sur avis de la Commission Finances – Développement local – Administration générale, réunie le 27 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la rétrocession à la Ville de Valognes de la concession trentenaire n°2219 située dans le cimetière Saint-Malo, acquise en juin 2016 et le remboursement aux Intéressés de la somme de 374,67 €, correspondant aux 2/3 du prix d'acquisition, conformément à la législation funéraire actuellement en vigueur.

3. Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage – Avenant de transfert partiel du marché et passation d'une convention pour la poursuite de la maîtrise d'œuvre de fin de travaux par les services de la Ville de Valognes.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin exerce les compétences obligatoires qui lui ont été transférées de plein droit à sa création au 1^{er} janvier 2017. Ce transfert implique notamment la compétence suivante : « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ».

En juillet 2016, la commune de Valognes a souscrit un marché de travaux pour permettre, d'une part l'aménagement d'une aire d'accueil des Gens du voyage et d'autre part, la création d'un réseau d'assainissement.

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à un avenant de transfert partiel du marché afin que la partie du contrat dédiée à l'aménagement de l'aire d'accueil puisse être exécutée, à compter du 1^{er} janvier 2017, par la Communauté d'Agglomération du Cotentin selon les termes définis dans ledit contrat. Cette cession partielle de marché est opérée obligatoirement par voie contractuelle pour traduire l'accord des différentes parties, et est constatée dans un avenant maintenant les droits et obligations issus du contrat initial.

En complément et pour une meilleure efficacité, il est proposé que la ville de Valognes puisse poursuivre la maîtrise d'œuvre pour la fin des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage. Une convention fixera les modalités de cette prestation.

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 27 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE le Maire à signer :**

- un avenant de transfert partiel pour le marché souscrit par la commune de Valognes avec la SAS MAUROUARD, pour l'aménagement d'une aire d'accueil des Gens du voyage
- une convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

4. Passation de conventions de partenariat pour le Musée Régional du Cidre.

Afin de promouvoir le Musée Régional du Cidre en permettant aux visiteurs de bénéficier de tarifs préférentiels, après examen par sa Commission Culture - Patrimoine, réunie le 28 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation des conventions de partenariat suivantes :

- avec l'ICEA BN (Inter-Comités d'Entreprises et Assimilés de Basse-Normandie) et son réseau de carte CEZAM.
- avec le Comité d'Établissement de AREVA NC La Hague - carte d'adhérent dudit Comité.

5. Animations estivales - Passation de contrats et conventions.

Dans le cadre du programme d'actions culturelles, différents spectacles et concerts seront organisés sur le territoire de Valognes durant la période estivale.

Sur avis de sa Commission Culture - Patrimoine, réunie le 14 décembre 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation des conventions et contrats à intervenir pour les manifestations suivantes et pour la réalisation du support de communication y afférent :

- ✓ **LES ESTIVALES 2017** - spectacles gratuits pour le public, qui se dérouleront sur la place Vicq d'Azyr les vendredis 7, 21 et 28 juillet à 18 h 00.
- ✓ **FESTIVITÉS DU 13 JUILLET**
Un spectacle animera le début de soirée qui sera clôturé par un feu d'artifice.
- ✓ **EXPOSITION ESTIVALE**
Le plasticien Stéphane Vigny et le collectif Jean Lain seront les invités du service culturel pour l'exposition estivale 2017 qui se déroulera dans le centre-ville et à l'Hôtel-Dieu.

✓ **LECTURE THÉÂTRALISÉE**

En partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, lecture de textes de Barbey d'Aurévilly par le théâtre en partance - Les Embruns le mercredi 2 août à 20h30 à l'Hôtel-Dieu.

✓ **PARTIR EN LIVRE**

Animations en extérieur au jardin Anne Heinis, au mois de juillet, dans le cadre de la troisième édition de la grande fête du livre pour la jeunesse mise en place par le centre national du livre sous l'égide du Ministère de la Culture.

6. École Municipale de Musique - renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental de la Manche 2016 - 2017.

Le Département de la Manche a fixé dans son schéma départemental de développement des enseignements artistiques, les conditions de sa participation financière aux Écoles de Musique, partenariat se traduisant par la passation d'une convention d'objectifs et de moyens.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 20 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour l'École Municipale de Musique, pour l'année scolaire 2016-2017, conditionnant le versement d'une subvention de 17.685 €.

7. Renouvellement du périmètre scolaire.

La Ville de Valognes a mis en place depuis la rentrée scolaire 2005-2006, pour une durée de deux ans renouvelable, un périmètre scolaire avec pour objectif de maintenir une stabilité des effectifs et une proximité de l'école par rapport au lieu de résidence des enfants.

Sur avis de la Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 20 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le renouvellement à compter de la rentrée 2017-2018, du périmètre scolaire, pour une nouvelle durée de deux années scolaires,
- **ET AUTORISE** le Maire ou l'Adjointe déléguée à prendre les dispositions d'application nécessaires en fonction de la situation des familles.

8. Accueils de loisirs périscolaires et restauration scolaire - modification des règlements.

Suite à la demande de certains parents, il est proposé d'ouvrir la restauration scolaire à l'école Alexis de Tocqueville, le mercredi midi.

Par ailleurs, en raison de la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, et compte tenu de la révision des tarifs municipaux, il convient de modifier les règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires et de la restauration.

Sur avis de sa Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 20 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **MODIFIE** en conséquence les règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires et de restauration scolaire, pour une application à compter de la rentrée 2017-2018.

9. Accueil Collectif de Mineurs des petites vacances - modification du règlement intérieur.

La ville de VALOGNES met en place des activités socio-éducatives à destination des enfants de VALOGNES en cohérence avec son Projet Éducatif Local, notamment par l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs périscolaires (Mercredis loisirs) et extrascolaires (petites vacances scolaires).

Afin d'harmoniser les deux règlements de ces ACM, il convient de modifier le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs extrascolaire organisé par la direction Sports-Jeunesse-Vie Associative.

Sur avis de la Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative réunie le 22 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** les modifications dudit règlement.

10. Actions en faveur de la jeunesse - Projet Éducatif Local - approbation du programme d'actions 2017.

La Ville de Valognes s'est engagée depuis 1999 dans la signature de Contrats Éducatifs Locaux, s'adressant à tous les jeunes âgés de 3 à 25 ans et visant à créer ou développer des actions durant le temps périscolaire et extrascolaire.

Sur proposition du Comité de Pilotage du Projet Éducatif Local réuni le 6 mars et après examen par la Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, le 22 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le programme d'actions de l'année 2017,
- **Et AUTORISE** le Maire à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

11. Attribution d'une subvention à titre exceptionnel.

Après examen par la Commission Finances – Développement local – Administration générale réunie le 27 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'attribution à titre exceptionnel d'une subvention de 250 € au Collège Félix Buhot, pour l'organisation d'un séjour linguistique à Stolberg, ville jumelée avec Valognes.

12. Comptes – Budgets – Fiscalité.

SORTIE de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, pour la présentation par Monsieur Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2016

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	26

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances – Développement local – Administration Générale du 27 mars et Monsieur COURSIER propose, sauf observation particulière, d'approuver chacun de ces comptes par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

Service des Pompes Funèbres

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	3.840,00 €
RECETTES REALISEES :	3.435,00 €

Résultat de clôture : 374,18 €

VOTE : Pour : 26 Contre : - Abstention : -

Unanimité des Membres présents ou représentés.

Ville de Valognes**Section de fonctionnement :**

DEPENSES REALISEES :	9.730.731,82 €
RECETTES REALISEES :	11.649.401,35 €

Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	4.822.332,82 €
RECETTES REALISEES :	4.176.196,07 €

Résultat global de clôture

En fonctionnement :	2.898.595,16 €
En investissement :	2.813.172,19 €

VOTE

- Section de fonctionnement :
Pour : 26 Contre : - Abstention : -
- Section d'investissement :
Pour : 26 Contre : - Abstention : -

Unanimité des Membres présents ou représentés.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	26

Service des Pompes Funèbres

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du service des Pompes Funèbres de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

VOTE Pour : 26 Contre : - Abstention : -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Service des Pompes Funèbres, dressé pour 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Service Communal de l'Eau

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du service communal de l'Eau de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

VOTE Pour : 26 Contre : - Abstention : -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Service Communal de l'Eau, dressé pour 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Service Communal de l'Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du service communal de l'Assainissement de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

VOTE Pour : 26 Contre : - Abstention : -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Service Communal de l'Assainissement, dressé pour 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Ville de Valognes

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la ville de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

VOTE Pour : 26 Contre : - Abstention : -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Budget principal de la Ville, dressé pour 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2016

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	26

Service Communal de l'Eau

Après approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2016 du Budget communal de l'Eau, et après avoir constaté le résultat de clôture de la section d'exploitation,

VOTE **Pour : 26** **Contre : -** **Abstention : -**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PROCÈDE** aux affectations suivantes :

Recettes d'investissement (Article 1068 - Excédents d'exploitation capitalisés)	107.000,00 €
Recettes d'exploitation (Article 002 - Excédent reporté)	105.095,87 €

Service Communal de l'Assainissement

Après approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2016 du Budget communal de l'Assainissement, et après avoir constaté le résultat de clôture de la section d'exploitation,

VOTE **Pour : 26** **Contre : -** **Abstention : -**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PROCÈDE** aux affectations suivantes :

Recettes d'investissement (Article 1068 - Excédents d'exploitation capitalisés)	77.000,00 €
Recettes d'exploitation (Article 002 - Excédent reporté)	104.599,42 €

Ville de Valognes

Après approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2016

de la Ville de Valognes, et après avoir constaté le résultat de clôture de la section de fonctionnement,

VOTE **Pour : 26** **Contre : -** **Abstention : -**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PROCÈDE** aux affectations suivantes :

Recettes d'investissement

(Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés)	1.900.000,00 €
--	-----------------------

Recettes de fonctionnement

(Article 002 – Excédent reporté)	998.595,16 €
----------------------------------	---------------------

RETOUR de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, et présentation par Monsieur Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	26
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de Conseillers votants :	27

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, sauf observation particulière, d'adopter chacun des budgets par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

Service des Pompes Funèbres

♦ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à* **4.174,18 €**

VOTE : **Pour : 27** **Contre : -** **Abstention : -**

Unanimité des Membres présents ou représentés.

Service Communal de l'Eau

Section d'exploitation :

DEPENSES :	909.595,87 €
RECETTES :	909.595,87 €

Section d'investissement :

DEPENSES :	518.430,64 €
RECETTES :	518.430,64 €

VOTE

Pour les deux sections :

Pour : **27**

Contre : -

Abstentions : -

Unanimité des Membres présents ou représentés.

Service Communal de l'Assainissement**Section d'exploitation :**DEPENSES : **754.599,42 €**RECETTES : **754.599,42 €****Section d'investissement :**DEPENSES : **813.741,53 €**RECETTES : **813.741,53 €****VOTE**

Pour les deux sections :

Pour : **27**

Contre : -

Abstentions : -

Unanimité des Membres présents ou représentés.

ADOPTION DES TARIFS 2017 D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

Le prix du m³ d'eau facturé jusqu'à 500 m³ de consommation reste à : **1,45 €**

Le prix du m³ d'eau facturé de 501 à 1 000 m³ de consommation reste à : **1,10 €**

Le prix du m³ d'eau facturé au-delà de 1 000 m³ de consommation reste à : **0,90 €**

Location semestrielle des compteurs

- 15 mm reste à : **2,68 €**
 - 40 mm reste à : **8,70 €**
 - 60 mm reste à : **16,47 €**
 - 80 mm reste à : **26,18 €**
 - 100 mm reste à : **45,39 €**

Redevance semestrielle d'entretien des branchements (pour la partie sous le domaine public)

4,02 €
 - 15 mm reste à : **8,03 €**
 - 40 mm reste à : **8,97 €**
 - 60 mm reste à : **10,58 €**
 - 80 mm reste à : **11,38 €**
 - 100 mm reste à :

La contre-valeur pollution par m3 reste à :	0,3800 €
La redevance modernisation collecte par m3 reste à :	0,3000 €
La redevance d'assainissement reste à :	1,13 €
Le forfait pour la mise de compteur en limite de propriété (dont TVA à 10 %) reste à :	190,00 €
Le prix des branchements (dont TVA à 10 %)	
* Pour l'Eau :	
-de 15 ou 20 mm, reste à :	790,00 €
-de 30 ou 40 mm, reste à :	978,00 €
* Pour l'Assainissement, reste à :	990,00 €
Participation pour le financement à l'assainissement collectif (dont TVA à 10 %) reste à :	8,76 €

VOTE :

Pour : 23

Contre : -

Abstentions : 4

(M. Rodriguez, Mme
Hervieu, M. Goujon,
Mme Desrues)

Unanimité des suffrages exprimés.

Ville de Valognes**Section de fonctionnement :**

DEPENSES :	10.803.061,16 €
RECETTES :	10.803.061,16 €

Section d'investissement :

DEPENSES :	9.780.686,11 €
RECETTES :	9.780.868,11 €

Le Maire propose de recourir au vote à main levée pour l'adoption de ce budget, proposition acceptée à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Sur avis de la Commission Finances - Développement local-Administration Générale consultée lors de sa réunion du 27 mars, le Conseil Municipal **ADOpte** comme suit le budget primitif de l'exercice 2017 de la Ville de Valognes :

Pour les deux sections

Pour : 23

Contre : -

Abstentions : 4
(M. Rodriguez, Mme

Unanimité des suffrages exprimés.

Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par une commune de plus de 2.000 habitants au cours d'une même année, fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et est annexée au Compte administratif de la Collectivité.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale réunie le 27 mars 2017, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières 2016 de la Ville.

Contributions communales 2017.

Après avis de la Commission Finances - Développement local - Administration générale, consultée le 27 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **FIXE** comme suit les taux des trois taxes de fiscalité :

<i>Taxe d'habitation</i>	16,41 %
<i>Taxe foncière bâtie</i>	26,21 %
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	61,66 %

13. Révision des tarifs municipaux.

Après examen par la Commission Finances - Développement local - Administration Générale réunie le 27 mars, le Conseil Municipal, *par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Rodriguez, Mme Hervieu, M. Goujon, Mme Desrues)*, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DONNE SON ACCORD** à la révision des différentes tarifications municipales et à en **FIXE** la date d'application.

Tarifs affichés dans le hall ou en suivant le lien http://www.mairie-valognes.fr/upload/editeur/TARIFS_2017.pdf

Valognes, le 7 avril 2017

LE MAIRE :
Jacques COQUELIN